



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Étaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc

Étaient excusés : PHILIPPE Francine (pouvoir à JOUANNY Michèle), GIRAUD Roger (pouvoir à MICHEL Bernard)

Était absent : BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

### Délibération n° 2023/60 : Prise en charge des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand Domaine pour les enfants scolarisés

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire d'Huez proposant de faire bénéficier aux enfants de la Commune de forfaits de ski à tarif préférentiel, à savoir : 171,50 € pour les enfants de moins de 13 ans et 229,50 € pour les enfants de 13 à 25 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de prendre en charge les forfaits de ski 2023/2024 délivrés par la SATA (société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses) aux enfants habitants permanents et scolarisés de la commune : les élèves, collégiens et étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans,

**DIT** que la dépense est inscrite au budget,

**CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 11 DEC. 2023

Date de publication : 11 DEC. 2023

